

ELOGE FUNEBRE DE M. THIERRY DENIS

(Mesdames, Messieurs, les conseillers municipaux se lèvent)

Madame,

Mes chers collègues,

C'est d'abord avec stupéfaction et incompréhension, puis avec une grande tristesse que nous avons appris la mort de notre collègue Thierry DENIS, le 21 juin, alors que la fête des Brandous battait son plein et que nous nous étions quittés la veille, dans la soirée, à l'issue d'une séance du Conseil municipal et que rien ne laissait présager une mort aussi brutale.

Comme lors des séances précédentes de notre assemblée, notre collègue Thierry DENIS était intervenu dans la discussion des projets de délibérations pour mieux comprendre des procédures administratives, pas toujours évidentes, et qu'il découvrait depuis son élection encore toute récente au Conseil municipal.

Elu le 9 mars dernier, Thierry DENIS s'était mis au service de tous pour l'intérêt général au sein de notre Assemblée municipale et c'est certainement aidé par sa formation d'ingénieur technico-commercial qu'il abordait avec méthode et pragmatisme les dossiers soumis à l'examen de notre Assemblée. Il n'hésitait pas à poser des questions et à revenir sur les réponses apportées si nécessaire avant de se prononcer.

Il ne concevait sans doute pas, son mandat autrement que son métier : tous deux l'obligeaient avec la même rigueur et la même assiduité, ouvert au dialogue et respectueux pour les opinions qui n'étaient pas les siennes. Ce souci de participer à la vie sociale de la commune l'avait conduit, avant de siéger parmi nous, à porter son attention sur la vie scolaire dans nos écoles.

Il a siégé dans les conseils d'écoles, du Conseil d'administration du collège André Maurois et c'est avec le même dévouement et les mêmes qualités qu'il exerça ses fonctions au service de la communauté éducative.

Chaque mort laisse un bien, un petit bien, sa mémoire et il demande qu'on la soigne. Alors soignons la mémoire de notre collègue Thierry DENIS qui a servi pendant un temps beaucoup trop court sa commune et notre Assemblée. Nous ne l'oublierons pas.

A son épouse, à ses parents, à ses enfants et à ses proches.

Je renouvelle, au nom de notre Assemblée, l'expression de notre peine et de notre profonde sympathie.

(minute de silence)